



## PROCES-VERBAL Réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2020 à 19 h

L'an deux mille vingt et le treize octobre à 19 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ARNAUD Dominique, le Maire.

**Date de convocation** : 06/10/2020

**Nombre de membres en exercice** : 7

**Présents** : Mmes BLAYN Suzanne, GIRY Thérèse et SERRE Jeannine  
MM. ARNAUD Dominique, BLAYN Julien, GIRY Ulysse et SERRE Jérôme  
Lesquels forment la totalité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : M. SERRE Jérôme

Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 23 juin 2020, après lecture.

### **1 - Remplacement des volets du bâtiment communal / Demande de subvention au Département de la Drôme au titre de la Dotation de Solidarité Territoriale (Délibération n°2020-05-01) :**

Le Maire,

Considérant que les volets du bâtiment communal sont en très mauvais état ;  
Propose leur remplacement et présente le devis estimatif de la Menuiserie-Ebénisterie Pascal MAZEAU – 17 rue J.F. Millet – 26200 Montélimar qui s'élève à 4 470,00 € H.T. ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet de remplacement des volets du bâtiment communal ;
- Accepte le devis estimatif de la Menuiserie-Ebénisterie Pascal MAZEAU, pour la somme de 4 470,00 € H.T. ;
- Sollicite l'aide la plus importante possible du Département de la Drôme au titre de la Dotation Solidarité Territoriale ;
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

### **2 - Transfert de la convention d'occupation du domaine public par Bouygues Telecom au profit de la société Phoenix France Infrastructures (Délibération n°2020-05-02) :**

M. le Maire rappelle que par délibération n°2019-02-01 du 13 mai 2019, le Conseil municipal a approuvé la convention privative d'occupation du domaine public proposée par BOUYGUES TELECOM, pour l'installation d'un relais de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée section B n°179. Cette convention a été signée le 16 mai 2019.

Pour des raisons d'organisation et au regard de l'augmentation croissante de l'usage de cette technologie, BOUYGUES TELECOM a cédé ses infrastructures à PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES tout en restant propriétaire des équipements de télécommunications ;

De ce fait, BOUYGUES TELECOM souhaiterait transférer les droits et la convention conclue avec notre commune au profit de la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES et ce, par le biais d'un avenant de transfert.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avenant de transfert à la convention d'occupation du domaine public au profit de la société PHOENIX FRANCE INFRASTRUCTURES ;
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant ainsi que toutes pièces se rapportant à ce transfert.

### 3 - **Travaux de voirie** :

Il est envisagé de créer des coupes d'eau en amont de l'ancien cimetière et de refaire le parking du point d'apport volontaire.

Fin de la séance : 21 h

<b>Nom et prénoms</b>	<b>Signature ou cause d'empêchement</b>
ARNAUD Dominique	
GIRY Ulysse	
BLAYN Julien	
BLAYN Suzanne	
GIRY Thérèse	
SERRE Jeannine	
SERRE Jérôme	